

1. DESCRIPTION

- 1.1. **Nom du partenaire de mise en œuvre** : Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales (ARDIL)
- 1.2. **Nom et titre de la personne de contact** :
- 1.3. **Titre du projet**: Assistance alimentaire et veille humanitaire en faveur des populations déplacées dans la région de Tombouctou.
- 1.4. **Accord no**: ML_PIA009
- 1.5. **Date de début et date de fin de la période de déclaration** : 1^{er} juillet 2025 au 30 mars 2026
- 1.6. **Pays et régions** (provinces, districts, etc.) dans lesquels les activités ont lieu : Mali (régions de Tombouctou et Taoudenni)
- 1.7. **Groupes cibles** (y compris le nombre de femmes et d'hommes) : 250 ménages

2. ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DU PROJET

2.1 Résumé du projet

Veillez donner une vue d'ensemble de la mise en œuvre du projet pour la période couverte par le rapport (pas plus de ½ page).

Dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme de Réponse Rapide aux Mouvements de population (RRM) au cours du troisième trimestre 2025. Par la suite, des actions entreprises ont permis de consolider les bases opérationnelles du projet, de renforcer les capacités du personnel à travers des sessions de renforcements des capacités de l'équipe projet RRM de l'ONG ARDIL, des volontaires de veille communautaires et la mise en place d'un dispositif de veille et de réponse aux alertes dans les régions de Tombouctou et Taoudenni.

Le projet a été lancé officiellement avec la participation de l'ONG ARDIL aux premiers ateliers d'orientation et de renforcement des capacités ainsi, l'équipe projet a été constituée et formée, incluant le personnel administratif, technique et opérationnel. Ces sessions d'orientations ont été dispensées sur les outils de collecte et les aspects de communication, tandis que la participation active de l'ONG ARDIL aux mécanismes de coordination régionale et sectorielle a renforcé l'intégration du projet au cadre global du RRM. Le suivi du contexte et de la veille a permis d'assurer une meilleure réactivité. Une stratégie d'implantation des veilleurs a été élaborée, tandis que les sites IPC3+ et CH3+ ont été validés par le partenaire NRC, établissant une base claire pour le ciblage des localités prioritaires du projet.

Dans la phase suivante, le processus d'identification des veilleurs a été initié, en commençant par le cercle de Goundam suivi des autres zones prioritaires du projet. En tout 20 volontaires de veille ont été identifiés.

Le personnel de l'ONG ARDIL et l'équipe projet ont été formés sur plusieurs thématiques essentielles, notamment l'approche SIP, la lutte contre la fraude et la corruption, la communication, la gestion budgétaire et financière, les ressources humaines et le rapportage. Par la suite ce fut l'identification des veilleurs ayant concernées les cercles de Niafouké, Goundam, Léré et Bambara Maoudé (région de Tombouctou), les cercles de AlOurch et Achouratt dans la région de Taoudenni. Ainsi 18 volontaires de veille ont été identifiés dans la région de Tombouctou et 2 autres pour la région de Taoudenni soit un effectif de 20 volontaires de veille pour les deux régions. Ces veilleurs ont été identifiés et formés à travers un atelier spécifique de renforcement des capacités et d'orientations sur les attentes du projet et le renforcement de l'efficacité de la veille. Enfin, la triangulation de deux alertes transmises par NRC a confirmé l'opérationnalisation progressive du mécanisme de veille humanitaire basé sur les volontaires de veille du RRM ARDIL.

En somme, les activités réalisées au cours de la période ont permis de poser les fondations solides du mécanisme RRM, tant sur le plan stratégique qu'opérationnel. Le renforcement des capacités, la mise en place des veilleurs et la gestion des premières alertes traduisent des résultats concrets qui contribueront à améliorer la rapidité et l'efficacité des réponses humanitaires dans les zones d'intervention.

2.1 Activités et résultats

Veillez énumérer toutes les activités du projet mises en œuvre au cours de la période couverte par le rapport, conformément à l'annexe 1 de l'accord de mise en œuvre du projet.

Activité 1 :

Titre de l'activité : <spécifier> :

Activité 1 : Renforcement et localisation du système de veille humanitaire (Partenariat local et volontaires points focaux locaux) :

- Des points focaux ou volontaires de veille ont été identifiés dans les régions de Tombouctou et Taoudenni à travers des critères de sélection basés sur leurs connaissances du terrain et de leur acceptance au sein de la communauté ;
- Les points focaux ou volontaires de veille identifiés ont été formés sur les fondements de la veille humanitaire, l'identification des incidents et ont été renforcés et outillés pour rapporter les informations brutes avec les éléments d'analyses ;
- Le processus d'opérationnalisation des veilleurs RRM ARDIL a débuté en début du mois de Septembre à travers les zones prioritaires du projet des deux régions de compétence du projet. Ainsi des consultations ont eu lieu pour la triangulation de deux alertes émises par le partenaire NRC ;
- Le RRM ARDIL n'as pas encore participé activement aux validations des alertes au sein du CRVA, néanmoins ARDIL prend part aux foras régionaux des acteurs RRM
- ARDIL a ce stade n'as pas encore l'accès à la plateforme Activity Info pour y poster des alertes.

NRC a assurera un accompagnement technique régulier à ARDIL, incluant :

- L'équipe projet RRM de l'ONG ARDIL a participé à trois (03) jours de renforcement de capacités et d'orientations sur les outils du RRM et le fonctionnement du mécanisme

Des missions conjointes de supervision et d'échange de bonnes pratiques ;

- Dans le cadre d'un partenariat de proximité, NRC sollicitera ARDIL à prendre part à ses missions de mise en œuvre des activités RRM sur le terrain, ainsi après une sollicitation de l'équipe RRM de Tombouctou, ARDIL a participé à une réponse en vivres (M2) dans la commune de Haribomo en faveur des 369 ménages déplacés.
- L'unité RRM du bureau NRC de Tombouctou transmet directement certaines alertes reçues à l'équipe de ARDIL pour une triangulation et ainsi ARDIL contribue dans l'analyses des alertes à travers son unité de veille opérationnelle.

Sujets/activités couverts <si'il vous plaît, précisez> :

Raison de la modification de l'activité prévue <pourriez-vous développer les problèmes - y compris le retard, l'annulation, le report des activités - qui se sont posés et la manière dont ils ont été résolus> (le cas échéant) :

Résultats de cette activité <pourriez-vous quantifier ces résultats, si possible ; faites référence aux différentes hypothèses du cadre logique (le cas échéant)> :

Par la suite du lancement du projet auquel ARDIL a pris part, 3 journées de renforcement des capacités sur le mécanisme des réponses rapides (RRM) ont été initiées par l'Unité RRM de NRC Mali. Entre autres activités ayant suivis ces sessions de renforcement des capacités, ARDIL a procédé à la mise en œuvre des activités suivantes :

- *Validation des zones prioritaires du projet avec le concours de l'Unité RRM de NRC ;*
- *Formation de l'équipe de mise en œuvre du projet RRM ARDIL / NRC, incluant le personnel administratif, technique et opérationnel du programme RRM regroupant un total de 25 participants ;*

- Début du processus d'identification des volontaires de veille dans les cercles de Achouratt, Al Ourch, Bambara Maoudé, Ber, Diré, Gargando, Goundam, Gourma-Rharous, Léré, Niafouké et Tonka ;

Couverture géographique en lien avec les zones prioritaires du projet :

L'activité d'identification des volontaires de veille a concerné 11 cercles soit 9 cercles dans la région de Tombouctou et 2 dans la région de Taoudenni. Ainsi nous avons la situation ci-dessous en termes de couverture zonale :

- Pour la région de Tombouctou, les cercles suivants ont été couverts : Bambara Maoudé , Ber, Diré, Gargando, Goundam, Gourma Rharous, Léré, Tonka et Niafouké ;
- Pour la région de Taoudenni, les cercles de Achouratt et Al Ourch ont été considérés compte tenu du fait que ces localités de la région abritent fréquemment des déplacés selon les données disponibles au niveau du partenaire NRC et de la Direction régionale du développement social et de l'économie solidaire de Taoudenni.

Cette couverture permet d'assurer une présence dans la majorité des zones classées IPC3+ et CH3++ des régions de Tombouctou et Taoudenni.

Répartition des volontaires de veille identifiés par cercle :

- Cercle de Achouratt : **1 veilleur** identifié dans la commune d'Achouratt.
- Cercle de Al Ourch : **1 veilleur** identifié dans la commune d'Al Ourch ;
- Cercle de Bambara Maoudé : **1 veilleur** identifié dans la commune de Bambara Maoudé ;
- Cercle de Ber : **1 veilleur** identifié dans la commune de ber ;
- Cercle de Diré : **1 veilleur** identifié dans la commune de Diré ;
- Cercle de Gargando : **3 veilleurs** identifiés dans les communes de Gargando, Razelma et Zouéra ;
- Cercle de Goundam : **2 veilleurs** identifiés dans les communes de Goundam et Doukouria ;
- Cercle de Gourma Rharous : 5 veilleurs identifiés dans les communes de Rharous, Gossi, Inadiatafane, BaniKane et Séréré ;
- Cercle de Léré : **1 veilleur** identifié dans la commune de Léré ;
- Cercle de Niafouké : **3 veilleurs** identifiés dans les communes de Soboundou, Gourma de Niafouké et Soumpi)
- Cercle de Tonka : **1 veilleur** de Tonka ;

N°	Région	Cercle	Nombre Veilleur	Commentaires
1	Taoudenni	Achouratt	01	
2		Al Ourch	01	
3	Tombouctou	Bambara Maoudé	01	
4	Tombouctou	Ber	01	
5	Tombouctou	Diré	01	
6	Tombouctou	Gargando	03	

7	Tombouctou	Goundam	02	
8	Tombouctou	Gourma-Rharous	05	Communes de Rharous, Gossi, Inadiatafane, BaniKane et Séréré ;
9	Tombouctou	Léré	01	
10	Tombouctou	Niafouké	03	Communes de Soboundou, Gourma de Niafouké et Soumpi)
11	Tombouctou	Tonka	01	
Total	2	11	20	

Cette phase de la mise en œuvre a permis d'identifier un nombre total de 20 soit 17 hommes et 3 femmes veilleurs actifs marquant l'opérationnalisation du mécanisme de veille d'ARDIL.

Tous ces veilleurs ont bénéficié d'une formation de renforcement des capacités et ont signé un protocole d'accord qui définissent le rôle et les responsabilités de chaque partie.

- *Triangulation de deux alertes émises par le partenaire NRC de l'équipe RRM de Tombouctou ;*
- *Participation active du RRM ARDIL a une intervention en faveur de 369 ménages déplacés dans la commune de Haribomo.*

2.2 Veuillez énumérer les activités qui étaient prévues et que vous n'avez pas été en mesure de mettre en œuvre, en expliquant les raisons.

Toutes les activités prévues ont été réalisées. Jusqu'en fin Septembre 2025, le partenaire qui avait déjà en charge ces régions devrait faire le transfert à l'ONG ARDIL pour assurer l'intégralité des activités RRM dans les 2 régions.

Qu'à cela ne tienne, au cours du premier trimestre de mise en œuvre, l'accent a été mis sur l'opérationnalisation du mécanisme de veille, conformément aux activités prévues dans la proposition du projet. Dans ce cadre, ARDIL assure le suivi du contexte humanitaire et sécuritaire dans les zones prioritaires, et transmet les informations pertinentes à travers les canaux établis lors des rencontres entre acteurs humanitaires et le RRM, notamment dans les foras régionaux. Toutes les activités planifiées dans la proposition ont été effectivement réalisées, et la mise en place du système de veille renforce la capacité du RRM à assurer une couverture complète du suivi humanitaire et à garantir une remontée rapide des informations nécessaires à la réponse.

Quelle est votre évaluation des résultats du projet à ce jour ?

Inclure des observations sur la performance et la réalisation des produits, des résultats et de l'impact par rapport aux objectifs spécifiques et globaux, et indiquer si le projet a eu des résultats positifs ou négatifs imprévus (quantifier si possible ; se référer aux indicateurs du cadre logique le cas échéant).

Veuillez énumérer les risques potentiels qui auraient pu compromettre la réalisation de certaines activités et expliquer comment ils ont été traités. Se référer aux indicateurs du cadre logique le cas échéant.

Le cas échéant, soumettre un cadre logique révisé, mettant en évidence les changements.

Veuillez énumérer tous les marchés (travaux, fournitures, services) supérieurs à <précisez le montant selon l'accord de mise en œuvre du projet> attribués pour la mise en œuvre du projet au cours de la

période de référence, en indiquant pour chaque marché le montant, la procédure d'attribution suivie et le nom du contractant.

Non applicable à cette étape du rapport. L'accord prévoit la prise en compte des indicateurs du cadre logique à compter du mois d'octobre 2025.

Toutefois les objectifs de la période visent :

- 1- La mise en place de l'équipe projet 1 coordinateur de terrain ;2 animateurs et 1 comptable,
- 2- La mise en place du réseau de veilleurs communautaires capables de collecter et de transmettre des alertes humanitaires dans les zones prioritaires (IPC3+ et CH3+) pour ressortir l'efficacité de la remontée de l'information et également de permettre l'analyse et la validation des alertes dans les délais respectant les lignes directrices du RRM ;
- 3- La formation de l'équipe projet et
- 4- La formation des veilleurs.

Au terme de la période de référence l'équipe a procédé à l'identification de 20 veilleurs repartis sur 20 communes.

Résultats obtenus :

- Mise en place d'un dispositif fonctionnel de veille communautaire dans les cercles ciblés ;
- Renforcement des capacités de l'équipe ARDIL et de ses agents de terrain sur le RRM, la communication, la gestion budgétaire et le rapportage ;
- Participation active aux mécanismes de coordination régionale du RRM, améliorant la visibilité et l'intégration du projet.

Impact par rapport aux objectifs globaux : La mise en réseau des veilleurs a permis de trianguler deux alertes humanitaires au cours de la période, démontrant la réactivité croissante du dispositif. Cela contribue directement à l'objectif global d'améliorer la détection précoce des crises et la rapidité des réponses.

Aucun changement n'a été introduit dans le cadre logique au cours de la période de référence. Toutefois, ARDIL a soumis une proposition de réajustement de certaines lignes budgétaire pour la mise en œuvre adéquates des activités terrain. Aussi l'unité RRM du NRC a sollicité la couverture d'une intervention alimentaire et nutritionnelle en faveur de 367 ménages déplacés de la commune de Haribomo pour couvrir le 3^e tour en vivres de la période d'urgence.

Au cours de la période de référence, aucun marché (travaux, fournitures, services) dépassant le seuil prévu par l'accord de mise en œuvre n'a été attribué. Les activités réalisées ont principalement reposé sur le cadre logique initial du projet mis en œuvre par ARDIL avec l'appui technique de NRC.

L'achat d'un ordinateur a été soumis à NRC pour son approbation depuis le ... mais le processus est toujours en cours. ARDIL est réceptive, mais il est aussi de déterminer la période pour une approbation car nous sommes tenus par des délais.

2.3 Veuillez fournir un plan d'activité actualisé ¹

2025			
------	--	--	--

¹ Ce plan couvrira la période financière entre le rapport intermédiaire et le prochain rapport.

Activités	Octobre 2025	Novembre 2025	Décembre 2025
Résultat 01 : La veille humanitaire est efficacement assurée grâce à un système d'alerte opérationnel, transparent et fiable et d'évaluations rapides multisectorielles mis en place dans les zones prioritaires à risques de déplacement des populations et de catastrophes naturelles.			
R1.A1	X	X	X
R1. A2	X	X	X
R1. A3	X	X	X
Résultat 02 : Les populations affectées par un déplacement forcé ou une restriction de mouvement à la suite d'un conflit ou une catastrophe naturelle ont accès en temps utile à une alimentation sûre et équilibrée, en quantité et qualité suffisantes.			
R2.A1 :			
R2.A2 :	X	X	X
R2. A3	X	X	X

3 COOPÉRATION

3.1 Comment évaluez-vous votre relation avec NRC ?

Globalement la relation avec NRC se passe dans un climat professionnel adéquats. Dans le cadre de sa collaboration avec NRC, ARDIL a démontré une entière disponibilité et une réelle volonté de renforcer ses compétences institutionnelles et opérationnelles. L'ONG a activement pris part aux différentes sessions de formation initiées par son partenaire, couvrant des thématiques clés. Cette implication traduit non seulement l'engagement de l'ONG ARDIL à améliorer ses performances internes, mais également sa disposition à capitaliser sur l'expertise de NRC pour consolider ses pratiques organisationnelles et accroître l'efficacité du mécanisme RRM.

Comment évaluez-vous les relations entre votre organisation et les autorités locales dans le(s) pays concerné(s) par le projet ? Comment ces relations ont-elles affecté le projet?

ARDIL attache une grande importance à la collaboration étroite avec les autorités locales dans toutes les zones d'intervention du projet. Dès le démarrage des activités, les autorités administratives, communales et coutumières ont été systématiquement informées et associées aux différentes étapes de mise en œuvre. Cette démarche traduit la volonté de l'ONG ARDIL de travailler en synergie avec les instances locales afin de garantir la transparence, la légitimité et l'acceptation des actions entreprises.

L'implication des autorités dans le suivi et l'accompagnement du projet a facilité l'accès aux communautés, renforcé la confiance des participants et assuré une meilleure coordination avec les autres acteurs présents sur le terrain. Elle a également permis d'aligner les activités du mécanisme RRM sur les priorités locales, contribuant ainsi à une plus grande appropriation et à une durabilité accrue des résultats.

Cette collaboration témoigne de l'attachement de l'ONG ARDIL à renforcer les partenariats institutionnels au niveau local et à inscrire ses interventions dans une logique d'appui concerté aux efforts des autorités, dans le respect de leurs prérogatives et au service des communautés affectées par les crises.

3.2 Le cas échéant, décrivez vos relations avec les autres parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du projet :

- Groupes cibles: NRC, Les Directions Régionales du Développement social et de l'Economie Solidaire (DRDSES) des régions de Tombouctou et Taoudenni, les foras régionaux, OCHA

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, ARDIL entretient des relations de collaboration étroite avec les différentes parties prenantes de la mise en œuvre. Ces relations se matérialisent principalement à travers la participation active aux réunions de coordination humanitaire et aux foras régionaux, où sont échangées les informations essentielles pour l'orientation des interventions. ARDIL travaille en synergie avec les acteurs humanitaires et principalement avec l'équipe RRM NRC de Tombouctou. Cela permet une complémentarité des actions, l'harmonisation des approches. De plus, les canaux de communication établis facilitent la remontée d'informations issues du mécanisme de veille et garantissent leur partage rapide avec le partenaire concerné. Cette collaboration contribue non seulement à la réactivité des interventions, mais également à renforcer la cohérence et l'impact des actions menées dans les zones prioritaires du projet.

- Autres tiers impliqués (y compris d'autres bailleurs, d'autres agences gouvernementales ou unités gouvernementales locales, des ONG, etc.)

NRC, Les Directions Regionales du Developpement social et de l'Economie Solidaire (DRDSES) des regions de Tombouctou et Taoudenni à travers leurs services deconcentrés, les foras regionaux, OCHA

L'équipe projet du RRM ARDIL a rendu des visites de courtoisie et d'information aux services étatiques en l'occurrence à la Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire de la région de Taoudenni et le Service Local de Développement Social et de l'Economie Solidaire du cercle de Tombouctou. A noter que ces services ont d'ailleurs pris part à la session d'orientation et de renforcement des capacités des volontaires de veille du RRM ARDIL

3.3 Le cas échéant, décrivez les liens et les synergies que vous avez développés avec d'autres projets.

Néant

4 VISIBILITÉ (SI NÉCESSAIRE)

4.1 Comment la visibilité du bailleur est-elle assurée dans le projet ?

Le projet accorde une attention particulière à la visibilité de son partenaire bailleur. Le logo est systématiquement apposé en en-tête de tous les documents liés à la mise en œuvre, tels que les listes de présence, les termes de référence (TDR), les états de paiement lors des formations, ainsi que sur les différents outils utilisés dans le cadre des activités de terrain. Cette démarche traduit l'engagement de l'ONG ARDIL à valoriser la contribution du bailleur et à assurer une reconnaissance claire et permanente de son appui auprès des parties prenantes et des communautés bénéficiaires.

Quelques images illustrant les activités réalisées :



02092025_ Identification de veilleur à Gargando (cercle de Gargando, commune de Gargando)



12082025_ Formation du personnel ARDIL sur le RRM au bureau ARDIL de Tombouctou



24092025_Participation d'ARDIL à une intervention dans le village



24092025_ Les veilleurs RRM ARDIL lors de la formation

Nom de la personne de contact pour le projet	
Signature	
Localisation	Tombouctou et Taoudenni
Date de remise du rapport	06/10/2025
Date d'envoi du rapport	05/10/2025